



Les 7 formules

■ Les 7 formules de garanties présentées ci-après sont dites "**responsables**", c'est à dire qu'elles respectent les exigences définies dans la loi du 13 août 2004 portant réforme de l'assurance maladie et les dispositions des textes d'application qui s'y rattachent, à savoir :

→ **pour être responsables, les garanties ne doivent pas rembourser :**

- la contribution forfaitaire de 1 € par acte médical prélevée par le régime obligatoire depuis le 01/01/2005
- les franchises médicales de 0,50 €/boîte de médicaments, acte d'auxiliaires médicaux et de 2 €/transport
- les majorations de TM en cas de non respect du parcours de soins coordonnés
- le dépassement d'honoraires des spécialistes consultés en dehors du parcours de soins, à hauteur de 8 € en général au 01/01/08

→ **pour être responsables, les garanties doivent rembourser :**

- les consultations et prescriptions du médecin traitant et du médecin correspondant, à hauteur d'un minimum de :
 - 100 % y compris remboursement de la Sécurité sociale pour les consultations
 - 95 % (y compris remboursement Ss) pour les médicaments pris en charge à 65% par la Sécurité sociale
 - 95 % (y compris remboursement Ss) pour les prescriptions d'analyses
- au moins 2 actes de prévention parmi la liste fixée par arrêté du 8 juin 2006.
- ▶ Les formules Swiss santé Alsace Moselle prennent en charge le ticket modérateur de l'ensemble des actes concernés par cet arrêté.

En contrepartie, ces garanties "responsables" permettent à l'assuré de bénéficier, à condition de remplir les autres obligations afférentes, de :

- l'**aide à l'acquisition d'une complémentaire santé**, pour les personnes dont le revenu est inférieur au seuil défini (CMUC + 20 %)
- l'exonération de **taxe sur les conventions d'assurance à 7 %**, pour les formules souscrites sans questionnaire de santé.

■ "L'**option +**" permet de proposer 4 formules de garanties "non responsables", Swiss santé formules L4 - L5 - L6 - L7, aux prospects qui n'ont pas désigné de médecin traitant ou ne respectent pas la plupart du temps, le parcours de soins coordonnés.

Ces garanties prennent en charge :

- le poste "**pharmacie**" en **frais réels**
- **dans tous les cas : la contribution forfaitaire** de 1 €/acte médical, les **franchises** de 0,50 €/boîte de médicaments – auxiliaires médicaux et de 2 €/transport,
- **en dehors du parcours de soins coordonnés** (non désignation d'un médecin traitant, non consultation du médecin traitant désigné en priorité, non respect du parcours de soins : refus de donner accès à son dossier médical personnel...), sont pris en charge dans la limite des garanties choisies :
 - **les majorations de TM** appliquées par la Sécurité sociale
 - **les dépassements d'honoraires autorisés par les médecins spécialistes** (8 € en général au 01.01.2008).

En contrepartie, les formules Swiss santé choisies avec "option+" :

- ne sont **pas éligibles à l'aide à l'acquisition** d'une complémentaire santé
- sont **taxées à 7%** au titre de la taxe sur les conventions d'assurance.

Swiss santé, Alsace Moselle

Garanties et tarifs valables sous réserve d'acceptation technique et médicale pour les souscriptions avec questionnaire.

Jusqu'à 65 ans (inclus)

} souscription sans questionnaire de santé
 } avec questionnaire de santé

Formules	L1	L2	L3	L4	L5	L6	L7	
Hospitalisation								
• Frais de séjour	200 %	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	
• Chirurgie • Anesthésie	150 %	200 %	200 %	250 %	250 %	300 %	400 %	
• Chambre particulière	<i>durée illimitée</i>							
• Lit d'accompagnant pendant 15 jours	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	
• Transport du malade	36 €/j	36 €/j	36 €/j	36 €/j	36 €/j	36 €/j	36 €/j	
• Hospitalisation à domicile	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	400 %	
	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	frais réels	
Dentaire								
• Dentaire remboursé par la Sécurité sociale : soins, prothèses, orthodontie	150 %	200 %	200 %	250 %	300 %	350 %	400 %	
+ Bonus fidélité : + 25 % après 2 ans	175 %	225 %	225 %	275 %	325 %	375 %	425 %	
+ 50 % après 4 ans	200 %	250 %	250 %	300 %	350 %	400 %	450 %	
• Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale y compris implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie	forfait/an/bénéficiaire							
• Plafond pour l'ensemble du poste dentaire/an/bénéficiaire	108 €	108 €	108 €	205 €	308 €	410 €	513 €	
				1 ^{ère} et 2 ^e années	1 025 €	1 025 €	1 230 €	1 363 €
				années suivantes	1 333 €	1 333 €	1 845 €	2 409 €
Optique								
• Verres et montures + lentilles remboursées par la Sécurité sociale	150 %	200 %	200 %	200 %	300 %	350 %	400 %	
+ un forfait évolutif/an/bénéficiaire ,	1 ^{ère} et 2 ^e années							
y compris pour lentilles non remboursées et chirurgie réfractive	133 €	164 €	195 €	210 €	231 €	261 €	349 €	
	après 2 ans							
	158 €	189 €	220 €	235 €	256 €	286 €	374 €	
	après 4 ans							
	183 €	214 €	245 €	260 €	281 €	311 €	399 €	
+ forfait sup. pour corrections > 6 dioptries ou verres progressifs-multifocaux					+ 103 €	+ 103 €	+ 154 €	+ 154 €
Honoraires								
• Médecins, auxiliaires-médicaux, laboratoires	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	400 %	
• Ostéopathes, chiropracteurs non remboursés par la Sécurité sociale	4 consultations maxi/an par consultation							
	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €	
• Imagerie, radiologie, échographie	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	400 %	
• Actes de spécialité : ATM (actes techniques médicaux)	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	400 %	
Pharmacie								
• Médicaments remboursés par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
• Vaccins non remboursés en recommandations générales du calendrier vaccinal	forfait/an/bénéficiaire							
	31 €	31 €	51 €	51 €	103 €	103 €	103 €	
Prestations diverses								
• Cures thermales - Dépenses remboursées par la Sécurité sociale	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	400 %	
+ forfait/an/bénéficiaire	133 €	195 €	195 €	210 €	210 €	261 €	349 €	
• Prothèses et appareillage auditif, orthopédique...	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	400 %	
+ prothèses capillaires remboursées par la Sécurité sociale :	forfait/an/bénéficiaire							
+ appareils auditifs :	forfait/an/bénéficiaire							
• Maternité	108 €	108 €	159 €	159 €	159 €	159 €	159 €	
	Actes d'obstétrique							
	150 %	200 %	200 %	250 %	250 %	300 %	400 %	
	Chambre particulière							
+ forfait naissance-adoption/enfant	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	
	92 €	174 €	174 €	174 €	174 €	210 €	261 €	
Secteur non conventionné								
• Chambre particulière : hospitalisation et maternité	32 €/j	32 €/j	32 €/j	47 €/j	47 €/j	47 €/j	63 €/j	
• Hospitalisation - frais de séjour	200 %	200 %	200 %	400 %	400 %	400 %	400 %	
• Chirurgie, anesthésie	150 %	200 %	200 %	250 %	250 %	300 %	400 %	
• Honoraires : en référence à la base de remboursement de la Sécurité sociale	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	300 %	400 %	
Prévention et services								
• Forfait Prévention - prise en charge de dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale	50 % des dépenses réalisées parmi une liste d'actes de prévention à hauteur d'un forfait/an/bénéficiaire							
	103 €	103 €	103 €	154 €	154 €	154 €	154 €	
• RDV Pharmaceutique	Remboursement d'une consultation à 10 € par an*							
• Assistance : - assistance au quotidien	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
- aide à la médiation en cas d'erreur ou de négligence médicale	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Allocation obsèques								
versement d'une allocation forfaitaire	513 €	513 €	513 €	718 €	718 €	718 €	718 €	
Option +								
				<input type="checkbox"/> L4 +	<input type="checkbox"/> L5 +	<input type="checkbox"/> L6 +	<input type="checkbox"/> L7 +	
				<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	
Renfort optique dentaire								
• A : + 25 € optique + 25 % dentaire remboursé	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> A	
• B : + 50 € optique + 50 % dentaire remboursé	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> B	

* RDV accordé par les pharmaciens partenaires - renseignement auprès de Carte Blanche

Prestations en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale, y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Conformément à la législation en vigueur, restent à la charge des assurés : la contribution de 1 €/acte médical, les franchises de 0,50 €/boîte de médicaments et acte d'auxiliaires médicaux et de 2 €/transport.

Option + : ces garanties prennent en charge : • le poste "pharmacie" en frais réels • dans tous les cas : la contribution forfaitaire de 1 €/acte médical, les franchises de 0,50 €/boîte de médicaments - auxiliaires médicaux et de 2 €/transport • en dehors du parcours de soins coordonnés, sont pris en charge dans la limite des garanties choisies : • les majorations de TM appliquées par la Sécurité sociale • les dépassements d'honoraires autorisés par les médecins spécialistes (8 € en général au 01.01.2008).



Le forfait prévention santé

➤ **Principe** : prise en charge de la moitié des dépenses de prévention non remboursables par la Sécurité sociale, dans la limite d'un forfait annuel. L'assuré choisit dans la liste ci-dessous, les actes adaptés à sa situation personnelle.

➤ Actes de dépistage, sur prescription médicale :

- dépistage de l'**ostéoporose** : l'ostéodensitométrie
- dépistage du **cancer du colon** : kit de prélèvement pour les tests Hémocult® et Hemocheck®
- dépistage du **cancer du col de l'utérus** : la recherche du papilloma virus au niveau du col de l'utérus, même en cas de frottis normal
- dépistage des **infections génitales par le chlamydiae trachomatis** : la détection par PCR (Polymerase Chain Reaction) du chlamydiae trachomatis sur l'endocol et l'urètre
- dépistage de la **polyarthrite rhumatoïde** : la recherche des anticorps anti-peptide citrulinés

➤ Soins et médicaments préventifs, sur prescription médicale et achat en pharmacie :

- médicaments **antigrippaux** de type Tamiflu®* et Relenza®*
- **vaccins recommandés aux voyageurs** par le conseil supérieur d'hygiène publique de France : rage, typhoïde, hépatite A, méningite à méningocoques, encéphalite à tiques, encéphalite japonaise, fièvre jaune
- **antipaludéens** pour les voyages
- **substituts nicotiniques** pour arrêter de fumer, ainsi que Zyban®* et Champix®* : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire d'un médecin
- Livial®* en traitement des troubles de la **ménopause**
- traitements de l'**insuffisance veineuse** : veinotoniques, antihémorroïdes, antivarices, bas de maintien
- **housses de matelas et d'oreillers anti-acariens**, pour les personnes allergiques
- vaccin contre la **varicelle**
- vaccins contre le **pneumocoque** chez tous les enfants, même en dehors des collectivités
- vaccin contre le **méningocoque** pour les enfants
- vaccin contre les **gastro-entérites** du nourrisson
- compléments à base de **vitamines aux posologies de l'étude SUVIMAX**, dans le cadre de la prévention des cancers (Maxiprev®*)
- compléments à base d'**Oméga 3**, dans le cadre de la prévention des infarctus
- vitamines indiquées en prévention ou traitement de la **dégénérescence maculaire liée à l'âge** (DMLA)
- consultations chez un **médecin sexologue** après chirurgie urologique ou gynécologique et pour les diabétiques
- consultations chez un **psychologue pratiquant l'EMDR** - Eye Movement Desensitization and Reprocessing – pour la prévention du stress post traumatique
- consultations de **diététique et Xénical®*** en traitement de l'obésité
- **prévention dentaire** : curetage sous gingival, pose de vernis fluoré, dentifrice au statut de médicament prescrit par un dentiste
- **scanner des maxillaires** avant la pose d'implants
- pose et dépose du **holter tensionnel** dans le cadre du diagnostic et de la surveillance de l'hypertension artérielle

* ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique

La liste détaillée des médicaments et produits concernés est disponible auprès de votre Centre relations clients.